

Procès-verbal n° 11/2014

Conseil Municipal du
Mercredi 17 décembre 2014
à 20 H 00

L'an deux mille quatorze, le MERCREDI 17 DECEMBRE le Conseil Municipal de la Commune de LEVES, légalement convoqué par Monsieur Rémi MARTIAL, Maire, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie.

Date de convocation : 11 décembre 2014

Présents : M. MARTIAL, Mme HÉBERT, M. LE CALVÉ, Mme AMY, M. PICHEREAU, Mme PARIS, M. HOUVET, Mme PALLUEL, M. ROQUET, M. COMMON, M. DESGROUAS, M. RODIER, M. ROBIQUET, Mme LABAN, Mme DAVID, Mme FOURNET, M. GENDRY, M. VASSEUR, M. YVERNAULT, M. FLOTTES, Mme AMY-MARTIN, Mme FUSTIES, M. ANDRÉ.

Excusés :

Mme DRÉANO,
M. GOISQUE,
Mme NEVEU,
Mme FERREIRA,
Mme BOLLIOT,
Mme FRESTEL,

Pouvoirs :

Mme DRÉANO donne pouvoir à Mme AMY,
M. GOISQUE donne pouvoir à M. LE CALVÉ,
Mme NEVEU donne pouvoir à Mme HÉBERT,
Mme FERREIRA donne pouvoir à Mme FOURNET,
Mme BOLLIOT donne pouvoir à M. PICHEREAU,
Mme FRESTEL donne pouvoir à M. FLOTTES,

La séance ouverte, Mme FOURNET, a été désignée secrétaire de séance.

Vente de la parcelle AV 57 à M. et Mme ROCQUAIN

Notice explicative

En février 2014, M. et Mme Bruno ROCQUAIN ont fait part de leur souhait d'acquérir la parcelle cadastrée AV 57 d'une contenance de 165 m² appartenant à la ville de Lèves afin d'agrandir leur propriété.

Le service des Domaines a été consulté et a estimé la valeur de ce terrain à 16 500€.

Par courrier en date du 6 août 2014, la ville de Lèves a donné un accord de principe à la cession de cette parcelle qui ne présente pas d'intérêt majeur pour la collectivité. Toutefois, l'acte de vente mentionnera que la parcelle AV 157 ne pourra recevoir d'autres constructions que celles destinées à l'habitation (maison individuelle). Cette condition s'appliquera également aux ayants-droits et en cas de vente du bien à un tiers

Par ailleurs, la parcelle AV 57, située à l'intersection de l'avenue de la Paix et de la rue des Trois maisons, étant située dans le domaine public communal, le Conseil Municipal a constaté par délibération 92-14 la désaffectation à l'usage du public de cette emprise puis a, par délibération 93/14, déclassé cette emprise du domaine public.

Il est donc proposé de vendre la parcelle cadastrée AV 57 au prix de 16 500€ à M. et Mme ROCQUAIN dans les conditions énoncées précédemment.

Vu l'article L2241-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L1211-1 du Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le courrier de M. et Mme Bruno ROCQUAIN en date du 5 février 2014,

Vu l'avis de France Domaine en date du 8 avril 2014 estimant ce bien à 16 500€,

Vu la lettre d'accord de la ville de Lèves représentée par son Maire, M. Rémi MARTIAL, en date du 6 août,

Vu la délibération 92-14 constatant la désaffectation du domaine public de la parcelle AV 57,

Vu la délibération 93-14 décidant le déclassement du domaine public de la parcelle AV 57,

Considérant que la parcelle AV 57 appartient au domaine privé communal,

Considérant que la vente de la parcelle AV 157 est conditionnée par le fait que ladite parcelle ne pourra recevoir d'autres constructions que celles destinées à l'habitation (maison individuelle ou immeuble de logements collectifs) et que cette condition s'appliquera également aux ayants-droits et en cas de vente du bien à un tiers.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE la vente de la parcelle AV 57 d'une contenance de 165 m² à M. et Mme ROCQUAIN, dans les conditions énumérées précédemment, au prix de 16 500€, les frais de notaire étant à la charge des acquéreurs.

AUTORISE M. le Maire à signer tous les actes nécessaires ainsi que l'acte authentique de vente qui sera établi et reçu et par l'étude de Maître Louis MARCEUL, notaire à Chartres.

Garantie du prêt contracté par Habitat Eurélien auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation pour le projet de constructions de 17 logements collectifs avenue de la Paix lieu-dit Le Moulin à Vent

Note explicative :

L'office Public de l'habitat, Habitat Eurélien, projette d'acquérir en VEFA (vente en état futur d'achèvement) auprès de Nexity SCI Lèves Le Moulin, un quatrième bâtiment de 17 logements collectifs, rue de la Paix, lieu-dit « Le Moulin à Vent » dans le prolongement des 3 premiers bâtiments déjà acquis et dont la construction devrait

débuter prochainement, portant ainsi ce projet de construction de 42 à 59 logements collectifs sociaux. Afin de réaliser ce projet Habitat Eurélien doit souscrire un financement auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ces logements sont conventionnés et ouvrent droits aux prêts de la Caisse des Dépôts et Consignations assis sur le livret A.

Ce financement est soumis à l'obtention d'une garantie communale à hauteur de 50% du montant des prêts, et d'une garantie départementale pour les 50% restants.

Le prix de revient de cette opération est de 1 813 996€.

La demande de prêt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations est de 1 451 000€.

Les autres financeurs sont : Procilia, l'Etat, Chartres métropole, Chartres métropole foncier, la Région centre et Habitat Eurélien sur ses fonds propres.

Vu la demande formulée le 12 novembre 2014 par HABITAT EURELIEN,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, 23 voix pour et 6 abstentions,

DONNE un accord de principe

Pour une garantie à hauteur de 50 % des prêts de la Caisse des Dépôts et Consignations soit 725 500 euros.

Exercice 2014- Décision modificative n° 4

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, 23 voix pour et 6 abstentions

AUTORISE les ouvertures et transferts de crédits suivants :

BUDGET PRINCIPAL

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Imputation			Libellé du compte	Montant	Observations
022	01	01	Dépenses imprévues	- 33 550,00	
6227	020		Frais d'acte et de contentieux	- 3 000,00	
6227	020	1	Frais d'acte et de contentieux	- 2 000,00	
6232	024		Fêtes et cérémonies	- 2 200,00	
64131	020	2	Rémunération personnel non titulaire	22 600,00	
64131	251		Rémunération personnel non titulaire	16 500,00	
64131	211		Rémunération personnel non titulaire	1 650,00	
657364	314		Subvention	485,00	ajustement solde soutine région
				485,00	

RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
Imputation		Libellé du compte		Montant	Observations
6419	020	2	Remboursement sur rémunérations du personnel	485,00	
				485,00	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
Imputation		Libellé du compte		Montant	Observations
1678	01	01	Autres emprunts et dettes	7 444,00	échéance 2013 - ep JB HUET+ échéance josaphat
261	01		Titre de participation	1 000,00	action chartres aménagement
2031	71	114	Frais d'Etudes	880,00	diagnostic amiante et plomb
21312	64	36	Bâtiments	1,00	Ajustement
21312	251	102	Bâtiments	46,00	Ajustement
2135	020	101-2	Instal.Gles, agencement, amén des constructions	2 908,00	Gaine diffusion serre
2188	211	107	autres immobilisation corporelles	608,00	Matériel école JP Reschoeur
2135	211	808	Instal.Gles, agencement, amén des constructions	330,00	Moteur volet roulant Pôle Enfance
2135	020	101-2	Instal.Gles, agencement, amén des constructions	2 200,00	Chaudière pour serre
21538	821	23	Autres réseaux	3 616,00	Caméras
2135	411	103	Instal.Gles, agencement, amén des constructions	1 742,00	Prises stade M. Castaing + ajustement
2135	64	36	Instal.Gles, agencement, amén des constructions	- 5 271,00	Ajustement
2135	212	106	Instal.Gles, agencement, amén des constructions	- 4 628,00	Ajustement
2152	822	23	Installation de voirie	- 3 200,00	Ajustement
2184	023	01	Mobilier	- 768,00	Ajustement
2183	421	816	Matériel de bureau et matériel informatique	- 1 246,00	Ajustement
2051	023	100	Concessions et droits similaires	- 1 367,00	Ajustement
2181	314	109	Instal.Gles, agencement, et amén divers	- 3 284,00	Ajustement
2128	212	106	Autres agencements et aménagements de terrain	- 1 472,00	Ajustement
21534	01	01	Réseaux d'électrification	- 6 490,00	Ajustement
1678	01	01	Autres emprunts et dettes	416,00	Rseipc
204181	01	01 OI	Subvention autres organismes publics	416,00	Rseipc
				- 6 119,00	

RECETTES D'INVESTISSEMENT					
Imputation		Libellé du compte		Montant	Observations
1328	64	36	Autres subventions	- 132 000,00	changement imputation
1322	64	36	Subventions région	116 500,00	Micro crèche
1328	251	102	Autres subventions	1 435,00	Subvention chaudière
13251	821	23/	groupement ce collectivités GFP rattachements	- 360,00	Ajustement
1323	822	23	Subvention d'investissement département	1,00	Ajustement
1323	251	102	Subvention d'investissement département	1,00	Ajustement
1328	020	100-1	Autres subventions	9 255,00	ADEME
1323	212	106	Subvention d'investissement département	- 1 367,00	écrêtement subvention 2013
1678	01	01 OI	Autres emprunts et dettes	416,00	Rseipc
				- 6 119,00	

BUDGET ANNEXE REGIE DE TRANSPORTS SCOLAIRES

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Imputation		Libellé du compte		Montant	Observations
616	99		Assurances	-270,00	Ajustement
6450	99		Charges de sécurité sociale et de prévoyance	270,00	Ajustement
				0,00	

RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
Imputation		Libellé du compte		Montant	Observations
				0,00	

DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
Imputation		Libellé du compte		Montant	Observations
				0,00	solde = 0

RECETTES D'INVESTISSEMENT					
Imputation		Libellé du compte		Montant	Observations
				0,00	

BUDGET ANNEXE REGIE AUTONOME DE L'ESPACE SOUTINE			
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Imputation	Libellé du compte	Montant	Observations
		0,00	
RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
Imputation	Libellé du compte	Montant	Observations
		0,00	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
Imputation	Libellé du compte	Montant	Observations
		0,00	solde = 0
		0,00	
RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Imputation	Libellé du compte	Montant	Observations
		0,00	

Fiscalité communale – Vote des taux – Décision

Vu l'avis de la commission des Finances du 03 décembre 2014,

En 2014, les taux des trois taxes directes locales ont été fixés à :

Taxe d'habitation	:	16,96 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	:	33,11 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	:	39,28 %

Pour l'année 2015, la commission des Finances propose de baisser les taux de la taxe d'habitation et de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de maintenir le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, 23 voix pour et 6 abstentions

FIXE au titre de l'année 2015, le taux des trois taxes directes locales à :

Taxe d'habitation	:	16,79 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	:	32,78 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	:	39,28 %

Programme d'investissement 2015 – Approbation (annexe)

Vu le budget primitif 2015, présenté en séance de ce jour,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, 23 voix pour et 6 abstentions,

APPROUVE le programme d'investissement 2015 ci-annexé s'élevant à :

- 806 161 euros

Budget Primitif 2015 – Décision (annexe)

Après avoir pris connaissance du projet de budget primitif pour l'exercice 2015 s'élevant en mouvements budgétaires à :

COMMUNE DE LEVES	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT
RECETTES	1 083 181,00	4 934 199,00
DEPENSES	1 083 181,00	4 934 199,00

BUDGET DE LA REGIE DE TRANSPORT	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT
RECETTES	0,00	142 895,00
DEPENSES	0,00	142 895,00

BUDGET DE LA REGIE AUTONOME DE L'ESPACE SOUTINE	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT
RECETTES	0,00	174 300,00
DEPENSES	0,00	174 300,00

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, 23 voix pour et 6 voix contre.

VOTE tel que présenté le budget primitif 2015.

Le secrétaire de séance

Valérie FOURNET